



LE RÉSEAU D'AIDE

AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES
DE MONTRÉAL INC.

Office de consultation publique de Montréal
Cours Mont-Royal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal, Québec, H3A 1X6

Montréal, le 15 novembre 2007

Objet : consultation sur le réaménagement du site de l'ancienne gare-hôtel Viger

Madame, Monsieur,

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) regroupe 81 organismes intervenant auprès des personnes itinérantes (refuges, centres de jour et de soir, travail de rue et de milieu, hébergement moyen et long terme, logement social avec soutien communautaire), dont la majorité est située dans le centre-ville de Montréal.

Par la présente, nous souhaitons profiter de l'occasion qui nous est donnée par l'Office de consultation publique de Montréal pour exprimer les inquiétudes que suscitent le projet de réaménagement de l'ancienne gare-hôtel Viger. Pour les groupes en itinérance que nous représentons, le réaménagement proposé soulève des enjeux de deux ordres.

Le droit au logement pour les personnes seules démunies

Alors qu'une partie importante des ménages du centre-ville est fortement démunie (43,6% de la population perçoit des revenus inférieurs au seuil de faible revenu), le projet de réaménagement ne prévoit que des logements haut de gamme, ne répondant pas aux besoins des résidents et résidentes du quartier. La Ville ne prévoit même pas d'appliquer sa propre politique d'inclusion qui permettrait au moins la réalisation de 15% de logements sociaux dans ce projet. Nous appuyons donc le mémoire déposé par Habiter Ville-Marie et nous associons pleinement à leurs démarches.

De plus, le projet de réaménagement s'inscrit dans une dynamique globale de transformation du centre-ville. Pendant que des projets comme celui-ci sont mis de l'avant, excluant de fait les ménages moins nantis, ces derniers sont aussi chassés de leurs logements. Par exemple, la Ville elle-même n'évalue plus qu'à 741 le nombre de chambres au centre-ville alors qu'on en comptait plusieurs milliers. La disparition de ces maisons de chambres a un impact direct sur la capacité des moins nantis à se loger et sur l'itinérance. L'urgence d'assurer une offre de logements sociaux adéquats est d'autant plus criante.

La cohabitation et le droit de cité

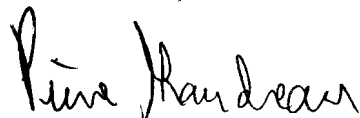
L'arrivée dans le secteur de Viger de services hôteliers et résidentiels haut de gamme aura un impact certain sur la cohabitation avec les populations pauvres et marginalisées qui sont là depuis des années. On retrouve en effet dans ce secteur plusieurs ressources dédiées aux personnes itinérantes, comme l'Accueil **Bonneau**. Après de nombreux échanges et plusieurs médiations, ces ressources ont développé des liens avec les résidents actuels. L'arrivée de nouveaux résidents pourrait remettre en cause cet équilibre.

On peut aussi craindre que la répression face aux populations marginalisées augmente. En effet, les services de Police disent donner beaucoup de contraventions aux personnes itinérantes parce que les citoyens et citoyennes le demandent. On peut encore une fois s'inquiéter de l'impact de l'arrivée de nouveaux résidents et résidentes qui cherchent le luxe et le haut de gamme.

Ainsi, ces deux enjeux majeurs doivent être portés à la connaissance des participants et participantes à la consultation menée dans le cadre du réaménagement de l'ancienne gare-hôtel Viger.

Le RAPSIM apprécie d'avoir pu s'exprimer, via cette lettre, sur ces enjeux et réitère son appui au Mémoire déposé par Habiter Ville-Marie.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Gaudreau'.

Pierre Gaudreau,

Pour le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal

C.C. : Habiter Ville-Marie